



Mairie de Arreux

(08090)

Tél./Fax : 03 24 54 93 97

mairie-de-arreux@wanadoo.fr

ARRETE DU MAIRE

N°2016-15

Réglementant la circulation et le stationnement pour la brocante du 11/09/2016

Le Maire de la commune d'ARREUX,

Vu les articles L2212-2, L2213-1 et L2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de Monsieur Raphaël HUERTAS, président de l'association des parents d'élèves de l'école Arreux-Damouzy-Houldizy « Les cabres et les loups rouges » ;

Considérant qu'à l'occasion de la brocante organisée par l'association des parents d'élèves de l'école Arreux-Damouzy-Houldizy « Les cabres et les loups rouges », le dimanche 11 septembre 2016, des accidents pourraient se produire sur certaines voies ou portions de voies si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

ARRETE

Article 1 : L'association des parents d'élèves de l'école Arreux-Damouzy-Houldizy « Les cabres et les loups rouges » représentée par son président Monsieur Raphaël HUERTAS, est autorisée à organiser une brocante le :

Dimanche 11 septembre 2016.

Article 2 : L'association devra souscrire une assurance pour couvrir cette manifestation.

Article 3 : La circulation sera interdite le **Dimanche 11 septembre 2016 de 7h30 à 17h30** dans les rues suivantes :

- ✓ Grand'Rue ;
- ✓ Rue de l'Église ;
- ✓ Rue de la Mairie ;
- ✓ Rue de la Sablonnière du n° 1 au n° 3 ;
- ✓ Lot. Le Clos Bontemps.

Article 4 : Le stationnement sera interdit du **Samedi 10 septembre 2016 à 21 h 00 au Dimanche 11 septembre 2016 à 18 h 00** des deux côtés des rues suivantes :

- ✓ Grand'Rue ;
- ✓ Rue de l'église ;
- ✓ Rue de la Mairie ;
- ✓ Rue de la Sablonnière du n° 1 au n° 3 ;
- ✓ Lot. Le Clos Bontemps.

Article 5 : Seules les personnes dûment autorisées par les autorités ou les organisateurs pourront circuler dans ces rues.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de La Gendarmerie de Renwez ;
- Mesdames, Messieurs les organisateurs ;
- Madame, Messieurs les adjoints,

Qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rendu exécutoire par affichage
Le 07/09/2016
Le Maire,

R. COLSON



ARREUX,
Le 07/09/2016
Le Maire,

R. COLSON

